



**Consultations particulières sur le document intitulé
« Vers un développement durable de la pratique »**

**Mémoire de la
Conférence régionale des élus des Laurentides**

**Présenté à la
Commission des transports et de l'environnement
Assemblée nationale du Québec**

19 Février 2010

TABLE DES MATIÈRES¹

Présentation	3
Poursuivre la concertation (chapitre 1)	3
Financer adéquatement les sentiers (chapitre 2)	4
Soutenir le bénévolat (chapitre 3)	5
Assurer la pérennité de la pratique par un resserrement de son encadrement (chapitre 1)	5
Rendre les véhicules moins polluants (chapitre 2)	8
Accentuer le contrôle (chapitre 3)	8
Accroître la sensibilisation (chapitre 4)	9
Autres pistes de discussions	10
Annexe : Bilan mi-mandat de la TCVHR des Laurentides	12

¹ Les numéros de chapitres réfèrent aux chapitres du document «Vers un développement durable de la pratique »

PRÉSENTATION

MADAME LA MINISTRE,
MONSIEUR LE MINISTRE DÉLÉGUÉ,
MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESDAMES, MESSIEURS DE LA COMMISSION,

En décembre 2009, le ministère des Transports du Québec (MTQ), présentait son rapport sur les véhicules hors route intitulé « Vers un développement durable de la pratique ».

La Conférence régionale des élus des Laurentides vous présente son mémoire sur les véhicules hors route (VHR). À l'intérieur de ce mémoire, on retrouve plusieurs faits et recommandations qui ont été formulés dans le rapport mi-mandat sur les VHR qui a été présenté en juin 2008 à la ministre (ce document se retrouve en annexe).

PARTIE II : DES MESURES STRUCTURANTES (page 31)

POURSUIVRE LA CONCERTATION (CHAPITRE 1)

→ Mesure : Concertation régionale

- *Le mandat confié aux CRÉ de mettre en place des tables de concertation régional sur les VHR, afin d'établir des réseaux de sentiers interrégionaux de VHR, est prolongé pour trois ans, avec un soutien financier de 40 000 \$ par année. Le nouveau mandat sera adapté pour tenir compte de l'avancement des travaux (page 34).*

Commentaires

- ✓ La CRÉ est d'accord pour que le mandat soit adapté et prolongé pour trois ans.
- ✓ La CRÉ souhaite voir augmenter le soutien financier à 60 000 \$ par année.

→ Mesure : Comité consultatif sur les VHR

- *Le Comité consultatif sur les VHR deviendra permanent et son mandat sera révisé pour optimiser le rôle (page 35).*

→ Mesure : Comité interministériel sur les VHR

- *Le Comité interministériel sur les VHR sera maintenu afin de poursuivre la concertation entre les partenaires gouvernementaux (page 36).*

**LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DES LAURENTIDES EST EN ACCORD
AVEC CES PROPOSITIONS DU DOCUMENT « VERS UN DÉVELOPPEMENT
DURABLE DE LA PRATIQUE »**

Commentaires

- ✓ La Table de concertation sur les véhicules hors routes (TCVHR) des Laurentides travaille déjà pour la mise en application des mesures énumérées à la page 34 du document.
- ✓ La CRÉ des Laurentides rend accessible plusieurs documents relatifs aux travaux de la TCVHR sur son site internet.
- ✓ Deux représentants des citoyens siègent à la Table ainsi qu'un représentant des activités récréatives non motorisées.
- ✓ Il est suggéré que le Comité consultatif sur les VHR soit mieux organisé afin d'assurer un meilleur suivi des décisions prises. De plus, nous réitérons la demande de la mise en place de deux sous-comités de travail afin de trouver des solutions aux problématiques au niveau national. Au mois de mars 2009, la TCVHR des Laurentides a recommandé la mise en place d'un sous-comité afin de trouver du financement et des solutions pour régler de manière durable les problématiques VHR.
- ✓ Nous sommes d'avis que le Comité interministériel sur les VHR doit maintenir et renforcer les liens entre les ministères afin d'optimiser le soutien aux régions.

FINANCER ADÉQUATEMENT LES SENTIERS (CHAPITRE 2)

→ Mesure

- *La surcharge sur l'immatriculation des VHR sera bonifiée de 15 \$ par VHR pour soutenir adéquatement les clubs, pour financer les infrastructures sur les sentiers et pour protéger la faune et les habitats fauniques. Ces programmes seront gérés par le MTQ. Cette bonification sera répartie comme suit : 10 \$ de plus pour les clubs et les fédérations, 4 \$ pour les infrastructures et 1 \$ pour la protection de la faune et des habitats fauniques (page 37).*

LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DES LAURENTIDES EST EN ACCORD AVEC CETTE PROPOSITION DU DOCUMENT « VERS UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA PRATIQUE »

Commentaires

- ✓ Programmes d'aide financière pour les infrastructures sera géré par quel organisme? Afin d'éviter les interférences, les duplications et la quantité de bureaucratie et autre délai, nous suggérons un processus simple qui pourrait être géré par le ministère des Transports du Québec en région.

SOUTENIR LE BÉNÉVOLAT (CHAPITRE 3)

→Mesure : Prix de reconnaissance

- *Afin de reconnaître l'important travail et le dévouement des bénévoles, un prix de reconnaissance est institué (page 40).*

LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DES LAURENTIDES EST EN ACCORD AVEC CETTE PROPOSITION DU DOCUMENT « VERS UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA PRATIQUE »

Commentaires

- ✓ Il a été souligné à plusieurs reprises que les bénévoles des clubs VHR sont à bout de souffle. Les bénévoles ont besoin de soutien régulier dans leurs démarches : demande d'autorisation auprès des municipalités et ministères; accès à l'information, à la documentation (formulaire, cartographie) et la gestion.
- ✓ Il faut examiner la possibilité d'offrir une aide directe et un support financier aux intervenants VHR avant la mise sur pied d'un prix de reconnaissance.

PARTIE III: DISCUSSIONS SUR LES PERSPECTIVES D'AVENIR (page 41)

ASSURER LA PÉRENNITÉ DE LA PRATIQUE PAR UN RESSERREMENT DE SON ENCADREMENT (CHAPITRE 1) (page 44)

→Pistes de discussions : Distances séparatrices (page 44)

- *Y aurait-il lieu de modifier les distances séparatrices entre les sentiers et les résidences, particulièrement pour les nouveaux sentiers? Devrait-il y avoir des exceptions?*

Commentaires

- ✓ Il est certain qu'il est pertinent d'éloigner les sentiers existants de résidences lorsque ceux-ci sont aménagés trop près d'une résidence.
- ✓ Les clubs sont encouragés à aménager les nouveaux sentiers à plus de 100 mètres des résidences, compte tenu du « Jugement Langlois ».
- ✓ Des exceptions devraient être considérées dans le cas où le club de motoneige a obtenu l'accord écrit du propriétaire. De plus, les municipalités et les MRC ont les pouvoirs de régler à ce sujet, notamment pour permettre l'accès aux services (essence, restauration, hébergement, etc.).

- *Devrait-on obliger les exploitants de sentiers à se conformer aux schémas d'aménagement et de développement des MRC et aux plans d'urbanisme des municipalités?*

Commentaires

- ✓ Nous croyons qu'il devrait y avoir une plus grande collaboration entre les exploitants de sentier (clubs) et les responsables de l'aménagement du territoire (municipalités et MRC) afin de planifier adéquatement l'emplacement des sentiers VHR. Les municipalités et les MRC devraient prévoir le développement du territoire en tenant compte des sentiers qu'ils souhaitent maintenir ou aménager sur leur territoire. Lorsqu'une municipalité souhaite maintenir ou aménager un sentier VHR sur son territoire, elle devrait en tenir compte avant de délivrer un permis de lotissement ou de construction et faire respecter les distances séparatrices qu'elle aura établies.
 - ✓ Les distances séparatrices doivent être prises en considération tout particulièrement dans le cas des nouveaux sentiers et dans les secteurs où il y a du développement résidentiel et de villégiature.
- *Les municipalités devraient-elles augmenter les distances séparatrices pour les nouveaux développements (LAU) ?*

Commentaires

- ✓ Oui. Une enquête socio-acoustique sur le bruit causé par la circulation des véhicules hors routes a été réalisée en 2009 et nous croyons que la diffusion de ces résultats pourrait aider les intervenants à établir les distances séparatrices.

→ Pistes de discussions : Heures de circulation (page 45)

- *Devrait-on considérer d'interdire toute la circulation de VHR sur les sentiers la nuit?*
- *Si oui, compte tenu des particularités de certaines régions où les VHR sont utilisés comme moyen de transport quotidien, des exceptions doivent-elles être considérées?*

Commentaires

- ✓ La circulation de nuit des VHR devrait être interdite sur les sentiers aux endroits où cela cause nuisance. Un grand nombre de VHR qui circule la nuit sur un sentier VHR est plus nuisible que quelques utilisateurs uniquement. Les sentiers éloignés des résidences pourraient être utilisés la nuit puisque cela ne cause pas de nuisance.
- ✓ Oui, il doit y avoir exception pour les régions qui utilisent les VHR comme moyen de transport utilitaire.

→ Pistes de discussions : Protection contre les recours basés sur les inconvénients de voisinage (page 45)

- *Devrait-on envisager de prolonger la protection contre les recours basés sur des inconvénients de voisinage?*
- *Sur quels réseaux devrait-elle s'appliquer le cas échéant?*

Commentaires

- ✓ Oui, sans quoi, des propriétaires, des municipalités et des MRC n'accorderont plus de droit de passage et les réseaux VHR deviendront encore plus morcelés.
- ✓ La protection devrait s'appliquer sur les sentiers interrégionaux (Trans-Québec).
- ✓ Nous recommandons la réalisation d'une étude sérieuse sur des mesures d'atténuation efficaces.

→ Pistes de discussions : Innovation technologique (page 46)

- *Comment pourrait-on favoriser l'utilisation de VHR muni de nouvelles technologies réduisant les émissions de gaz à effet de serre et de bruit?*

Commentaires

- ✓ Le choix d'utiliser des véhicules moins bruyant et moins polluant appartient aux utilisateurs. Le gouvernement pourrait collaborer avec les fabricants qui travaillent actuellement à mettre au point des technologies d'avant-garde sur le plan de la protection de l'environnement afin de trouver une solution pour encourager les utilisateurs à se munir de ces nouveaux véhicules.

→ Pistes de discussions : Circulation sur certains chemins (page 46)

- *Y aurait-il lieu d'assouplir l'encadrement actuel pour faciliter l'aménagement de sentiers sécuritaires dans les emprises routières?*

Commentaires

- ✓ L'arrivée du nouveau logiciel d'aide à la décision du MTQ (méthode multicritère pour l'autorisation de circulation des VHR sur les chemins publics) a permis d'identifier au moins deux solutions à des problématiques dans la région : l'identification de la voie de contournement des 38 km fermés sur le parc linéaire le P'tit train du nord et la circulation dans l'emprise de l'autoroute 640 à Terrebonne.
- ✓ Le cas de la circulation des VHR dans l'emprise de l'Autoroute 50 n'est toujours pas résolu. Nous encourageons le MTQ à modifier son cadre législatif afin de pouvoir permettre la circulation des VHR dans les emprises routières, lorsque sécuritaires, tout particulièrement pour les nouvelles constructions (exemple : voie de contournement de la Route 117 et Autoroute 50).

- ✓ Selon certains, le logiciel du MTQ est toutefois un outil plus sévère que les normes antérieures et a entraîné le retrait d'autorisations autrefois adressées à des clubs VHR.

RENDRE LES VÉHICULES MOINS POLLUANTS (CHAPITRE 2) (page 47)

- *Y aurait-il lieu d'entreprendre, en collaboration avec les fabricants, un projet de recherche permettant de rendre les véhicules plus silencieux et moins polluants (odeurs, gaz à effet de serre (GES), etc.)?*
- *Serait-il opportun de demander au gouvernement fédéral de réviser les normes actuellement en vigueur?*

Commentaires

- ✓ Oui, tout en limitant la vitesse maximale des véhicules toujours grandissante. Les grands excès de vitesse sont non seulement non sécuritaires, mais aussi une source de nuisance.
- ✓ La fabrication et la vente des véhicules « Côte à côte » ou « *Side by side* » devraient être accompagnées de mesures conditionnelles pour la mise à niveau des infrastructures adéquates pour la pratique de cette activité.

ACCENTUER LE CONTRÔLE (CHAPITRE 3) (page 48)

→ Pistes de discussions : Policiers (page 48)

- *Une présence policière accrue serait-elle envisageable afin d'enrayer la circulation délinquante hors sentiers et d'assurer un meilleur respect des règles en vigueur?*

Commentaires

- Définitivement oui. Il est primordial que la Sûreté du Québec et les polices municipales aient les outils et les effectifs nécessaires pour la mise en application de la Loi sur les VHR. Cette mesure est très importante afin de contrôler les limites de vitesse prescrites et autres règlements. Ces facteurs non contrôlés peuvent rapidement devenir une source de nuisance pour les résidents riverains. Les zones de 30 km/heure devraient être plus surveillées.

→ Pistes de discussions : Agents de surveillance de sentiers (page 48)

- *Y aurait-il lieu de mieux former et informer les agents de surveillance de sentiers pour qu'ils connaissent l'étendue de leurs pouvoirs?*

Commentaires

- ✓ Oui, de plus, nous suggérons d'envisager la formation de plus d'agents fédérés assermentés pour la surveillance sur les sentiers.

- ✓ Nous suggérons d'examiner la possibilité d'une certaine rémunération des agents de sentiers.

ACCROÎTRE LA SENSIBILISATION (CHAPITRE 4) (page 49)

→ Pistes de discussions : Utilisateurs (page 49)

- *Devrait-on accroître les efforts de sensibilisation des utilisateurs de VHR en ce qui a trait notamment à la circulation hors sentiers, au respect des riverains et à l'amélioration de la sécurité, et ce, en faisant appel à différents médias, dont Internet?*

Commentaires

- ✓ Oui, les fédérations devraient maintenir leurs rôles de sensibilisation et utiliser les outils existants (site Internet, revue). De plus, un dépliant d'information pourrait être remis aux utilisateurs lors du renouvellement de leur passe de membre ou lors du paiement des frais d'immatriculation.
- ✓ Plus de panneaux d'information et de sensibilisation devraient être installés aux abords des sentiers. Certains clubs ont installé des panneaux qui visent à sensibiliser les utilisateurs au fait qu'ils empruntent des terres privées, ceci devrait servir de modèle et être fait à plusieurs endroits.
- ✓ Nous suggérons d'examiner les incitatifs pour augmenter l'adhésion des membres aux clubs VHR.

→ Pistes de discussions : Propriétaires qui accordent des droits de passage (page 49)

- *Quel moyen efficace pourrait être utilisé pour rappeler aux propriétaires fonciers accordant des droits de passage qu'ils bénéficient d'une protection contre les recours en cas d'accidents sur le sentier aménagé sur leur propriété?*

Commentaires

- ✓ En leur remettant de l'information écrite lors du renouvellement du droit de passage par les clubs.
- ✓ Il est primordial de discuter au niveau national, de la mise sur pied d'un programme de reconnaissance des propriétaires et d'identifier des mesures de réalisations.

→ Pistes de discussions : Municipalités (page 50)

- *Serait-il pertinent de produire un guide à l'intention des municipalités pour les accompagner dans le traitement des demandes de circulation sur les chemins publics dont elles ont la gestion?*

Commentaires

- ✓ Le ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a produit un tel guide qui a été diffusé aux MRC et municipalités (Muni-Express).

→ Pistes de discussions : Fabricants (page 50)

- *Pour accentuer la sensibilisation et pour s'assurer que les utilisateurs de véhicules hors route adoptent des comportements sécuritaires, serait-il opportun d'encadrer la publicité diffusée par les fabricants de VHR?*

Commentaires

- ✓ Oui.

AUTRES PISTES DE DISCUSSIONS

→ Pistes de discussions : Plan d'évacuation des blessés

- *Le document mentionne qu' « Un plan-type d'évacuation des blessés sur les sentiers éloignés a été soumis aux régions en septembre 2009 par le ministère de la Sécurité publique (MSP) » (page 19).*

Commentaires

- ✓ Bien, que cette mesure apparaît dans le document, la CRÉ des Laurentides n'a toujours pas reçu le « plan-type ».

→ Pistes de discussions : Accessibilité au territoire public

Commentaires

- ✓ Nous croyons qu'il devrait y avoir des discussions au sujet des conditions et des critères d'accessibilité aux terres publiques.



La Conférence régionale des élus des Laurentides

Hôtel de région

161, rue de la Gare, bureau 205, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 2B9

Téléphone: (450) 436-3111 Télécopieur : (450) 436-7477

Adresse électronique : cre@crelaurentides.qc.ca

www.crelaurentides.qc.ca



BILAN MI-MANDAT

TABLE DE CONCERTATION DES VHR DES LAURENTIDES

Présenté par

**Madame Déborah Bélanger, présidente de la TCVHR des Laurentides et Mairesse
de Ville Rivière-Rouge**

**Monsieur André Charbonneau, vice-président de la TCVHR des Laurentides et
Maire de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson**

**Monsieur Michel Lauzon, vice-président de la TCVHR des Laurentides et
conseiller municipal de la Ville de Mirabel**

Le 18 juin 2008

LEXIQUE

DEC :	Développement économique Canada
FCMQ :	Fédération des clubs de motoneigiste du Québec
FQCQ :	Fédération Québécoise des Clubs de Quads
MDDEP :	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MRC :	Municipalité régionale de comté
MRNF :	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
MTQ :	Ministère des Transports du Québec
SAAQ :	Société de l'assurance automobile du Québec
TCVHR :	Table de concertation des véhicules hors routes
TQ :	Trans-Québec (sentier)
VHR :	Véhicules hors route
VTT :	Véhicules tout-terrain

TABLE DES MATIÈRES

1. Présentation	4
2. Rappel du mandat	4
3. État de situation	4
3.1. Opinion des municipalités	4
3.1.1. Carte de l'opinion des municipalités	6
3.2. Règlements municipaux	7
3.3. Problématiques générales associées aux VHR	7
3.3.1. Problématiques particulières à la motoneige	8
3.3.2. Problématiques particulières au quad	9
4. Conditions nécessaires pour la réussite du mandat	9
5. Prévisions	10
5.1. Carte des prévisions	11
6. Impacts	12
7. Recommandations	13
7.1. Financement	13
7.2. Prise en charge d'infrastructures par le MTQ	14
7.3. Programme de reconnaissance des propriétaires	15
7.4. Guide à l'attention des municipalités	15
8. Conclusion	15
9. Liste des annexes	16

1. PRÉSENTATION

Le mandat de la Table de concertation des véhicules hors route des Laurentides, octroyé à la CRÉ des Laurentides en juin 2006, doit se terminer en novembre 2009. Les membres de cette table ont pris l'initiative de rédiger un bilan de mi-mandat. Cet exercice vise à dresser le portrait actuel de la situation, incluant les problématiques reliées aux sentiers VHR interrégionaux. Les conditions nécessaires à la réussite du mandat y sont énumérées. On y retrouve aussi des prévisions sur la pérennité des sentiers VHR à travers la région et des solutions à envisager.

2. RAPPEL DU MANDAT

Un mandat a été confié aux conférences régionales des élus afin de mettre en place des tables de concertation sur les véhicules hors route qui « ... *devront réunir l'ensemble des intervenants régionaux concernés par les VHR afin d'établir des réseaux interrégionaux qui tiennent compte des préoccupations en matière de développement durable, de développement des régions et de régionalisation, de protection de la santé publique et d'environnement.* »

Dans la région des Laurentides, plus d'une quarantaine de personnes de divers milieux siègent à la Table de concertation des VHR.

3. ÉTAT DE SITUATION

3.1. OPINION DES MUNICIPALITÉS

Nous avons interpellé toutes les municipalités des Laurentides afin de leur demander si elles désirent offrir oui ou non des sentiers VHR sur leur territoire. Il y a 76 municipalités dans la région des Laurentides. Voici leurs réponses disponibles à ce jour.

	DÉSIR OFFRIR DES SENTIERS	%	NE DÉSIRE PAS OFFRIR DES SENTIERS	%	N/D	%	
POUR MOTONEIGE POUR LE VTT	LA	39	51%	22	29%	15	20%
		36	47%	27	36%	13	17%

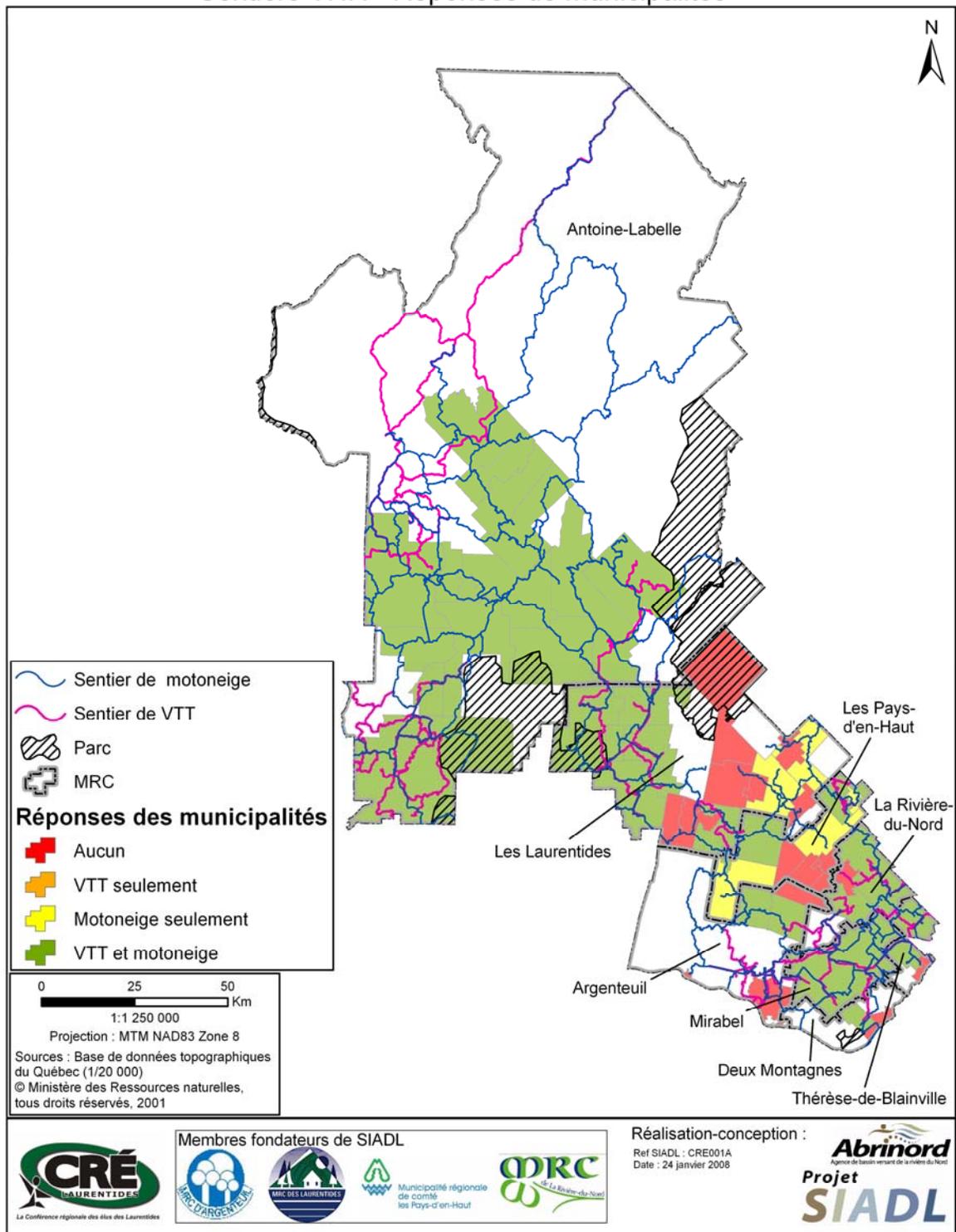
Il est à noter que certaines municipalités ont répondu qu'elles ne désiraient pas offrir des sentiers VHR même s'il existe des sentiers sur leur territoire. Nous envisageons des problématiques à venir dans ces cas-ci. Nous avons informé les clubs de ces réponses afin qu'ils puissent se préparer à une éventuelle relocalisation des sentiers au besoin. De plus, lorsqu'une municipalité a répondu qu'elle ne désire pas offrir des sentiers VHR et qu'il n'y en a pas, ceci ne cause pas réellement de problème, c'est plutôt un indicateur pour les clubs de ne pas envisager de développer de sentiers dans ces municipalités.

Des municipalités ont répondu qu'elles désiraient offrir des sentiers VHR, mais avec des conditions très sévères, par exemple : la localisation d'un sentier VHR à plus de 300 mètres d'une résidence. Pour les municipalités qui désirent offrir des sentiers VHR, mais qui actuellement ne sont traversées par aucun de ces sentiers, il y a possibilité d'identifier des endroits pour un développement futur de sentiers VHR. Enfin, quelques municipalités ont répondu qu'elles toléraient les sentiers existants sur leur territoire, mais ne désirent pas en développer de nouveau.

Une municipalité a répondu que les sentiers VHR doivent se trouver à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, soit à plus de 300 mètres des limites du périmètre urbain. Les sentiers devraient avoir une emprise permanente et relever d'une autorité gouvernementale (Hydro-Québec et MTQ).

3.1.1. CARTE DE L'OPINION DES MUNICIPALITÉS

Sentiers VHR - Réponses de municipalités



3.2. RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Nous avons compilé le nombre de municipalités qui possèdent une réglementation concernant les VHR. Sur 27 municipalités qui ont une réglementation municipale concernant les motoneiges, dix municipalités interdisent la circulation des motoneiges sur leur territoire. Sur 34 municipalités qui ont une réglementation municipale concernant les VTT, neuf d'entre elles interdisent la circulation des VTT.

	POSSÈDE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX	RÈGLEMENT POUR INTERDICTION	INTENTION DE RÈGLEMENT
POUR LA MOTONEIGE	27	10	1
POUR LE VTT	34	9	3

Quelques municipalités possèdent un règlement pour interdire la circulation des VHR entre 22 h et 6 h ou 8 h. Des municipalités interdisent la circulation des véhicules hors route à une distance variant de 30 à 350 mètres d'une habitation.

Il est à noter que peu de municipalités ont adopté un règlement pour permettre la traverse ou la circulation sur un chemin municipal sur une distance de plus d'un kilomètre. Par ailleurs, la TCVHR des Laurentides a l'intention de vérifier auprès des municipalités si elles possèdent des résolutions permettant la traverse ou la circulation sur un chemin municipal pour une distance de moins d'un kilomètre.

3.3. PROBLÉMATIQUES GÉNÉRALES ASSOCIÉES AUX VHR

Voici les problématiques générales pour l'activité de motoneige et de quad regroupées dans trois catégories :

A - ACCESSIBILITÉ

- Densité de population grandissante dans les Basses-Laurentides et nouveaux développements résidentiels;
- Augmentation du nombre de villégiateurs qui recherchent la quiétude au centre de la région (MRC Pays-d'en-Haut et MRC des Laurentides);
- Créations d'aires protégées;
- Circulation sur les lacs peut être non sécuritaire;
- Problématiques environnementales et érosion des berges;
- Difficulté pour avoir autorisation des propriétaires fonciers (annuel et long terme);
- Refus catégorique de certaines municipalités.

B – GESTION, SURVEILLANCE ET PÉRÉNISATION

- Manque d'effectifs policiers pour effectuer de la surveillance sur les sentiers;
- Autorisation temporaire du MTQ pour la circulation dans les emprises routières (exemples : Route 117 et Autoroute 50);
- Procédures complexes pour demande d'autorisation auprès des ministères (MTQ, MDDEP et MRNF), des municipalités et autres organismes (CPTHQ, UPA, etc.) et long délai de réponse (**Voir annexe 3**);
- Problèmes de continuité sur les sentiers interrégionaux;
- Absence d'une politique nationale;
- Bénévoles à bout de souffle;
- Délinquances hors sentiers;
- Entretien des sentiers dans les six ZECS des Laurentides et partage des coûts;

C - AUTRES

- Augmentation probable du nombre de recours judiciaires;
- Manque de volonté politique municipale et provinciale pour trouver des solutions;
- Peur de l'expropriation de certains propriétaires fonciers.

3.3.1. PROBLÉMATIQUES PARTICULIÈRES À LA MOTONEIGE :

- Manque de financement pour réaliser des voies de contournement, des améliorations ou des rénovations sur les sentiers (**Voir annexe 1**);
- Trouver des voies de contournement pour circuler à l'extérieur dans les parcs nationaux (Loi sur les Parcs);
- Les commerces touristiques et de service (restaurants, hébergement, stations essence, etc.) veulent rester à proximité des réseaux interrégionaux existants;
- Difficulté de rationalisation des sentiers existants;
- Long délai de réponse du MTQ dans le dossier du prolongement de l'autoroute 50 dans la MRC d'Argenteuil (dossier en cours depuis 2000-2001) ;
- Long délai de réponse du MTQ dans le dossier et la voie de contournement du 38 km fermé (depuis novembre 2004) sur le Parc linéaire Le P'tit Train du Nord dans la MRC des Laurentides ;

- **Voir annexe 2** pour la liste détaillée des problématiques.

3.3.2. PROBLÉMATIQUES PARTICULIÈRES AU QUAD :

- Réseau de sentiers locaux en développement qui n'est pas relié par des sentiers interrégionaux;
- Caractère embryonnaire du réseau;
- Problème d'encadrement des utilisateurs;
- Manque de financement pour aménager des nouveaux sentiers (**Voir annexe 1**);
- En général, il n'est pas possible de circuler durant 4 saisons en milieu agricole.

4. CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR LA RÉUSSITE DU MANDAT

Ayant identifié les différentes problématiques concernant les VHR pour la région des Laurentides, voici quelques conditions nécessaires à la réussite du mandat confié à la CRÉ des Laurentides.

- Besoin de fonds (**Voir annexe 1**) pour acquisition de terrains afin de permettre le passage des VHR (bail de 25 ans, droits de passage à perpétuité). Seuls acteurs autorisés : gouvernement, MRC et municipalités locales. Besoin également de fonds pour aménagement et entretien des sentiers ;
- Inscription des sentiers VHR aux schémas d'aménagement des MRC et dans les plans d'urbanisme des municipalités, afin de protéger les sentiers interrégionaux. Cette mesure est très importante dans les secteurs où il y a un accroissement de la population résidentielle, de villégiature ou même du développement commercial. Cette mesure est fortement recommandée dans le cas des nouveaux sentiers interrégionaux;
- Avoir plus de surveillance de la part des autorités au niveau de la mise en application de la Loi sur les VHR (exemple : Sûreté du Québec et police municipale). Cette mesure est très importante afin de contrôler les limites de vitesse prescrites et autres règlements. Ces facteurs non contrôlés peuvent rapidement devenir une source de nuisance pour les résidents riverains. Les zones de 30 km/heure devraient être plus surveillées. De plus, nous suggérons d'envisager la formation de plus d'agents assermentés pour la surveillance sur les sentiers;
- Les sentiers ne pourront pas être durables tant que les négociations de droits de passage seront faites sur une base annuelle avec les propriétaires de terrains. L'approche usuelle qui consiste à négocier à la pièce et de gré à gré des droits de passage à court terme, ne permet pas le maintien d'un réseau interrégional à long terme;
- Planification des règlements à l'échelle régionale ou nationale (exemple : interdiction aux VHR de circuler entre 22 h et 8 h près des habitations). Nous croyons que les heures de circulation devraient être uniformisées;

- Harmonisation des normes;
- Faciliter l'encadrement et les autorisations de la circulation des VHR sur les routes. Encourager la circulation des VHR dans les emprises du MTQ lorsque sécuritaire, assouplir les normes utilisées, modifier le cadre juridique pour permettre l'autorisation de la circulation dans les emprises pour une longue période (exemple : dix ans);
- Avoir une bonne signalisation et en faire la vérification;
- Avoir un meilleur encadrement par les municipalités au niveau des règlements municipaux;
- Mettre en place un organisme ou une personne-ressource de manière permanente afin d'assurer un suivi des dossiers VHR. Déléguer une personne-ressource du MTQ pour aider les clubs à long terme afin de trouver des solutions.

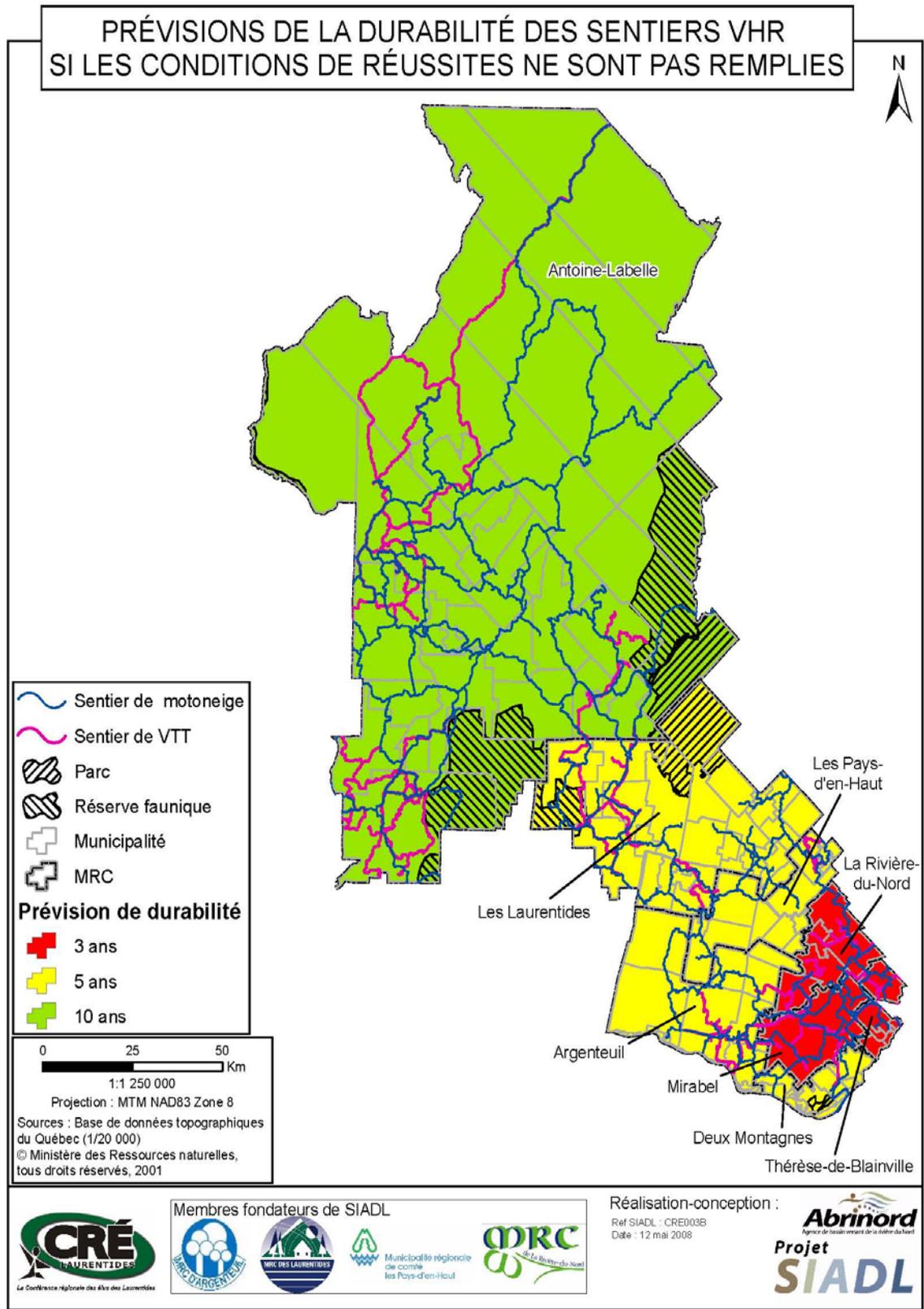
5. PRÉVISIONS

Afin de permettre la pérennité des sentiers VHR les conditions énumérées précédemment devront être remplies. Advenant que les conditions ne soient pas réalisées, nous prévoyons que la circulation des VHR ne sera plus possible d'ici quelques années. Nous avons regroupé les MRC dans trois zones de temps. Par exemple, nous estimons que d'ici environ 3 ans, le passage des VHR ne sera plus possible dans la Zone 1. Nous croyons que la circulation ne sera plus possible d'ici environ 5 ans dans la Zone 2 et d'ici 10 ans dans la Zone 3.

PRÉVISIONS DE LA DURABILITÉ (DURÉE DE VIE) DES SENTIERS VHR SI LES CONDITIONS DE RÉUSSITES NE SONT PAS REMPLIES

ZONE 1 3 ANS	ZONE 2 5 ANS	ZONE 3 10 ANS
MRC Thérèse-De Blainville	MRC Pays-d'en-Haut	MRC Antoine-Labelle
MRC de Mirabel	MRC des Laurentides	
MRC Rivière-du-Nord	MRC Deux-Montagnes	
	MRC d'Argenteuil	

5.1. CARTE DES PRÉVISIONS



6. IMPACTS

Advenant le cas que la pérennité des sentiers ne soit pas assurée, ceci aurait des impacts très importants pour la région des Laurentides.

Les réseaux de sentiers VHR favorisent tout d'abord l'industrie touristique avec des retombées économiques importantes en attirant des touristes québécois, canadiens et étrangers. De plus, des emplois directs et indirects sont créés par la pratique des VHR. L'existence de sentiers VHR permet aux usagers de circuler dans des endroits encadrés et réduit la circulation délinquante hors sentier.

Selon l'étude sur la Mesure de l'impact économique de la pratique récréotouristique de la motoneige et du quad au Québec, produite par Tourisme Québec en février 2006 (ISBN 2-550-46519-9), « ... les adeptes touristiques du VHR ont dépensé un total de 1,3 milliard de dollars au Québec dont 723 M \$ pour la motoneige et 591 M \$ pour le quad » en 2004-2005 (p.26).

Toujours selon la même étude, « ces dépenses touristiques représentent environ 7,2 % de l'ensemble des dépenses touristiques du Québec » [...] De plus, si on tient compte uniquement des dépenses touristiques effectuées au cours de l'hiver, la motoneige et le quad ensemble ont généré 561 M \$, ce qui correspond à 19 % des dépenses touristiques du Québec durant cette saison (p. 26-27).

DÉPENSES EFFECTUÉES AU QUÉBEC DANS LE CADRE DE LA PRATIQUE TOURISTIQUE DU QUAD ET DE LA MOTONEIGE (M\$) EN 2004-2005*

	Motoneige	Quad	Total
Dépenses touristiques	433 M\$	291 M\$	724 M\$
Dépenses fixes	290 M\$	300 M\$	590 M\$
Total des dépenses	723 M\$	591 M\$	1 314 M\$

*Source : Mesure de l'impact économique de la pratique récréotouristique de la motoneige et du quad au Québec, produite par Tourisme Québec en février 2006 (p.26).

De plus, cette étude démontre la répartition régionale des dépenses touristiques pour la motoneige. Les Laurentides constituent la région qui récolte la plus grande part des dépenses touristiques au Québec avec 12,9 % du total. Il en va de même pour les dépenses touristiques associées au quad, alors que les Laurentides récoltent 16 % du total au Québec (p. 27-28). Enfin, la région des Laurentides se démarque par ses dépenses touristiques relativement élevées pour les deux types de VHR en hiver, alors que ces deux activités génèrent plus de 30 % des dépenses touristiques régionales (p. 29).

La même étude « a permis de constater que l'activité touristique du VHR a généré :

- 14 386 emplois directs et indirects;
- 793 M \$ de PIB au Québec;
- 324 M \$ de revenus fiscaux et parafiscaux dont 194 M \$ pour le gouvernement du Québec et 130 M \$ pour le gouvernement fédéral » (p.31).

Selon l'Étude prospective sur la pratique récréotouristique de la motoneige et du quad au Québec réalisée pour le ministère du Tourisme du Québec par Léger Marketing en décembre 2005 (ISBN 2-550-46516-4), les résultats de prospectives sont :

- La proportion d'adeptes récréotouristiques du quad qui évalue que leur pratique récréotouristique augmentera d'ici les 5 prochaines années est de 49 % pour les résidents du Québec et de 47 % pour les résidents hors Québec;
- La proportion d'adeptes récréotouristiques de la motoneige qui évaluent que leur pratique récréotouristique se maintiendra d'ici les 5 prochaines années est de 51 % pour les résidents du Québec et de 57 % pour les résidents hors Québec (Faits saillants, p.6).

Puisque la pratique récréotouristique des adeptes de VHR se maintiendra pour la motoneige ou augmentera pour le VTT dans les prochaines années, il est très important de rendre les sentiers durables afin que la région puisse bénéficier des retombées économiques et de la création ou du maintien des emplois directs et indirects.

7. RECOMMANDATIONS

Voici nos recommandations afin d'atteindre les conditions de réussites nécessaires à la réalisation du mandat.

7.1 FINANCEMENT

Un obstacle majeur à la réussite du mandat est le manque de financement. Nous encourageons fortement le MTQ à poursuivre ses démarches en vue d'obtenir du financement additionnel, notamment auprès de Développement économique Canada tel que mentionné dans une lettre du cabinet de la ministre des Transports, au mois de mars 2008.

Par ailleurs, nous avons identifié des solutions possibles afin d'obtenir de nouvelles sources de financement ou d'augmenter les sources actuelles pour le développement et l'entretien des sentiers VHR. Nous les présentons comme suit :

Taxe dédiée pour utilisation

- Nous sommes toujours en accord avec le principe de l'utilisateur-payeur tel qu'énoncé dans le « Document d'orientation ». À cet effet, nous vous recommandons de prélever une « taxe dédiée » qui serait perçue à même la vente des véhicules pour obtenir les fonds nécessaires à l'aménagement, à l'acquisition de servitudes et à l'entretien des sentiers;

Frais d'immatriculations

- Nous recommandons d'augmenter les montants prélevés par la S.A.A.Q. (immatriculation) pour obtenir les fonds nécessaires à l'aménagement, à l'acquisition de servitudes et à l'entretien des sentiers (***Voir annexe 5***). La FQCQ a fait une demande à la S.A.A.Q. pour augmenter la ristourne sur les frais d'immatriculation;

STATISTIQUES 2007

	VÉHICULES IMMATRICULÉS	MEMBRES D'UN CLUB	VÉHICULES UTILITAIRE* ESTIMÉ
VTT	335 569	50 873	50 000 à 60 000
MOTONEIGE	161 868	95 000 à 100 000	5 000 à 6 000

*Véhicules utilitaires : utilisé pour le travail (agriculteur, Bell, Hydro-Québec, SQ, etc.)

FRAIS ASSOCIÉS AUX VHR

	IMMATRICULATION	RISTOURNE AUX CLUBS DE LA SAAQ	CARTE DE MEMBRE	ASSURANCE*	TOTAL
VTT	48 + 6 = 54 \$	6 \$	120 \$	Selon particulier (entre 50 et 70 \$)	±234 \$
MOTONEIGE	48 + 25 = 73 \$	25 \$	250 \$ →	55 \$ + taxes <u>inclus</u> avec carte de membre	323 \$

*L'Assurance responsabilité civile est obligatoire

Membership

- Augmenter le tarif de la carte de membre. Il est à noter que cette recommandation a été refusée par la FQCQ dans le passé. La majorité des clubs de VTT croient que les frais de la carte de membre pourront être augmentés lorsque les quadistes auront accès à plus de kilométrage de sentier;
- Favoriser l'adhésion des utilisateurs VHR à un club fédéré ou même la rendre obligatoire;

Mise en application des subventions

- Réorganisation du nombre de clubs fédérés par MRC afin de faciliter l'application de certaines subventions disponibles (exemple : le Pacte rural et Programme de Mise en valeur du milieu forestier - Volet 2 du MRNF). Il est à noter que le remaniement de la formation des clubs pourrait entraîner un désengagement et désintéressement des bénévoles. La majorité des bénévoles sont plus enclins à offrir des heures de travail pour leur territoire. Advenant le cas d'une réorganisation, il devra y avoir un travail en étroite collaboration avec les clubs et les fédérations;

7.2 PRISE EN CHARGE D'INFRASTRUCTURES PAR LE MTQ

Nous recommandons que le MTQ prenne à sa charge les frais d'aménagement et d'entretien des sentiers VHR lorsque ceux-ci se trouvent dans l'emprise du MTQ. De même, le ministère devrait assumer les coûts d'aménagement de passerelles sur les ponts.

7.3 PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

Nous recommandons la mise sur pied d'un programme de reconnaissance des propriétaires riverains avec un financement de type utilisateur-payeur. Il s'agit d'offrir un dédommagement aux propriétaires qui laissent passer un sentier VHR sur leur terrain. Le programme de reconnaissance devrait tenir compte de :

- Du nombre de kilomètres de sentier VHR aménagé en terres privées et en terres publiques;
- Calculer un taux de dédommagement en fonction du nombre de saisons où les VHR circulent;
- Vérifier la possibilité d'offrir une exemption de taxes aux propriétaires;
- Évaluer le montant de la perte des récoltes en terre agricole.

7.4 GUIDE À L'ATTENTION DES MUNICIPALITÉS ET DES MRC

Au mois de mars 2008, le MTQ a consulté les TCVHR afin de recueillir divers éléments jugés pertinents qui devraient être considérés dans l'élaboration d'un guide à l'attention des municipalités et des MRC rédigé conjointement par le MTQ et le MAMR.

Nous croyons que ce guide peut être un élément clé à la réalisation du mandat confié aux CRÉ. Ce document aura un grand impact puisqu'il sera produit conjointement par le MAMR et le MTQ qui ont des pouvoirs d'intervention en matière d'encadrement de la circulation des VHR. La TCVHR des Laurentides souhaite également voir des actions coordonnées et harmonisées entre les municipalités.

Voir le document en pages 23 et 24 (**Voir annexe 4**) pour tous les détails des recommandations de la TCVHR des Laurentides.

8. CONCLUSION

Depuis le début du mandat, plus de 5000 heures ont été consacrées à la réalisation du mandat confié à la CRÉ des Laurentides. Les quarante membres de la TCVHR des Laurentides et ses partenaires sont ouverts et prêts à travailler pour développer et assurer la durabilité des sentiers VHR dans la région. À cette fin, la reconnaissance par le gouvernement du Québec du statut de région pilote pour les Laurentides nous permettra de mettre au point des solutions durables et respectueuses des droits de tous.

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1

Liste des projets pour les sentiers VHR interrégionaux dans les Laurentides

ANNEXE 2

Liste des problématiques sur les sentiers de motoneige interrégionaux

ANNEXE 3

Suivi des dossiers et identification des organismes qui doivent fournir une réponse ou des informations pour permettre l'avancement des dossiers

ANNEXE 4

Recommandations de la TCVHR pour la rédaction du guide à l'attention des municipalités et MRC qui sera produit par le MTQ et le MAMR

ANNEXE 5

Résolution TCVHR-261107-11 de la TCVHR des Laurentides (financement)

ANNEXE 6

Résolution TCVHR-170408-04 de la TCVHR des Laurentides – approbation bilan mi-mandat

ANNEXE 7

Résolution CA-0806-21-271 de la CRÉ des Laurentides – approbation bilan mi-mandat

ANNEXE 1

LISTE DES PROJETS POUR LES SENTIERS VHR INTERRÉGIONAUX DANS LES LAURENTIDES

Voici une liste de projets à effectuer sur les sentiers VHR interrégionaux dans les Laurentides. Les budgets associés aux projets sont approximatifs et certains montants restent à valider lorsqu'indiqués. Cette liste comprend des projets visant à : relocaliser des tronçons de sentiers problématiques; améliorer la sécurité des usagers; diminuer les conflits d'usage; développer des sentiers pour créer des liens interrégionaux et autres. Cette liste des projets a été mise à jour au mois d'octobre 2007 et nous devons être conscients que des projets s'ajouteront éventuellement à cette liste.

TITRE	LIEU	UTILISATEUR	DESCRIPTION SOMMAIRE	BUDGET APPROXIMATIF
Lien Trans-Québec entre sentiers 43 et 63	Parc linéaire→ Sainte-Agathe-des-Monts→ Saint-Faustin-Lac-Carré→ Brébeuf→ La Minerve→ Labelle→ Parc linéaire	Motoneige	Créer un lien Trans-Québec au centre de la région, concentrer la circulation sur les deux tronçons du parc linéaire restant. Sentier +/- 100km, mise à niveau de sentiers régionaux pour correspondre aux critères de T.Q. (80 000 \$) Aménagement nouveau sentier 8.5 km (80000 \$)	160 000 \$
TQ-33	Saint-Calixte	Motoneige VTT	Relocalisation du sentier TQ-33 de Saint-Hippolyte à Sainte-Adèle et aménagement d'un sentier de VTT (2 X +/-20 km)	400 000 \$
Sentier 43 / 33	Sainte-Agathe-des-Monts à Saint-Adolphe d'Howard vers lien avec l'Outaouais	Motoneige	Acquisition de terrains de gré à gré ou expropriation, relocalisation de tronçons de sentiers et relais	À valider
Chemin Chapleau	Rivière-Rouge et Nomingue	VTT	Arpentage, mise à niveau d'un ancien chemin de colonisation sur +/- 4.3 km et réfection d'une courbe	61 500 \$

TITRE	LIEU	UTILISATEUR	DESCRIPTION SOMMAIRE	BUDGET APPROXIMATIF
VTT Autoroute 50	De Saint- Jérôme à la frontière de l'Outaouais	VTT	Aménagement sentier de 90-100 km. A-Si MTQ donne la permission de circuler dans l'emprise B-Si nouvel aménagement du sentier	A- 100 000 \$ B- 900 000 \$
Pont Cartier	Rivière-Rouge	Motoneige	Passerelle sur le pont Cartier pour circulation motoneige	150 000 \$
Sentier 13 (projet C)	Ferme-Neuve / Lac Gravel	Motoneige	Aménagement d'une voie de contournement d'une longueur de 4 km afin de contourner le lac Gravel et s'éloigner des citoyens	20 000 \$
Sentier 63	Situé entre le pénitencier et Rivière-Rouge	Motoneige	Dynamitage d'une côte	10 000 \$
Lien Est/Ouest Basses- Laurentides	Blainville et Mirabel	Motoneige VTT Équestre	A-Aménagement d'une passerelle pour la traverse d'un chemin de fer B-Installation d'un feu de circulation sur la route 117 C-Aménagement d'une voie sur le viaduc de l'autoroute 15 et bretelle de sortie	A- 125 000 \$ B- Voir MTQ C- Voir MTQ
Sentier 13 (projet D)	Au Nord de Sainte-Anne-du- Lac	Motoneige	Relocaliser sentier qui passe sur le lac Tapani. Aménagement d'un sentier de 12 km en forêt (plusieurs terres privées)	66 000 \$
Sentier 13 / 63 (projet B)	Lac Gatineau à l'ouest de Des Ruisseaux	Motoneige	Relocaliser un sentier de 8 km qui traverse le Lac Gatineau. Sentier qui relie les Hautes-Laurentides à l'Outaouais.	27 000 \$
Pont Athanase- David	De Laval à Bois- des-Filion	VTT Motoneige	Pour relier Laval et Bois-des-Filion Route 335 et 344	Dans le budget de 6,5 M \$ du MTQ

TITRE	LIEU	UTILISATEUR	DESCRIPTION SOMMAIRE	BUDGET APPROXIMATIF
Wentworth-Nord	De Wentworth au Lac-des-Seize-Îles	VTT	+/- 45 km	50 000 \$
Nord de la Lièvre vers le sud	Mont-Laurier jusqu'à Notre-Dame-de-Pontmain	VTT	Sentier +/- 40 km + un relais	106 400 \$
Lien Nord MRC Antoine-Labelle	De l'Ascension Chute-Saint-Philippe Ferme-Neuve	VTT	De l'Ascension vers Chute-Saint-Philippe par le nord du Réservoir Kiamika, jusqu'à Ferme-Neuve pour relier La Lièvre et La Rouge. Sentier +/- 60 km + 3 relais	75 000 \$
Sentier 13 (projet A)	Ferme-Neuve / Lac Gravel	Motoneige	Construction d'un pont de 20 pieds	20 000 \$
Lien Sud MRC Antoine-Labelle	De Nomingue Lac Sagway Lac des Écorces Val Barette Kiamika	VTT	Relier les municipalités au sud de la MRC Antoine-Labelle et éventuellement la région de l'Outaouais. Sentier +/- 50 km + un relais	120 000 \$
Base militaire	Base militaire Bois-des-Filion	Motoneige VTT	Achat terrain de 1 km par 50 pieds de large	À valider
Barkmere	De Barkmere à Brébeuf	VTT	Aménagement d'un sentier de +/- 10 km	50 000 \$
Sentier 33	Saint-Joseph-du-Lac	Motoneige	Corriger les approches du tunnel de 400 pieds sous l'autoroute 640 et rallonger le plancher à l'entrée et la sortie	5 000 \$
Sentier 3 (projet B)	De Grenville à Montebello	Motoneige	Sentier +/- 50 km A- Si dans l'emprise du MTQ B- Si nouvel aménagement	A- 100 000 \$ B- 450 000 \$
Route 364	Entre MRC Pays- d'en-Haut et Montcalm	VTT	Entre MRC Pays-d'en-Haut et Montcalm. 5-6 km	30 000 \$

TITRE	LIEU	UTILISATEUR	DESCRIPTION SOMMAIRE	BUDGET APPROXIMATIF
Sentier 3 (projet A)	Brownsburg-Chatham	Motoneige	Sur le chemin de la Branche, aménager 2 traverses avec 2 ponceaux de 4 pieds et installer barrières	10 000 \$
Lien MRC Antoine-Labelle et Outaouais	Kiamika Lac-du-Cerf Notre-Dame-du-Laus Val-des-Bois	VTT	Aménagement d'un sentier interrégional vers l'Outaouais. Sentier +/- 60 km + deux relais	65 000 \$
Sentier 13 / 63	De Mont-Laurier vers St-Jean-sur-le-Lac	Motoneige	Sur une distance de ½ km en milieu humide, changer 2 ponceaux de 3 pieds	7 000 \$
Lien MRC Antoine-Labelle et la Mauricie	Ferme-Neuve, Sainte-Anne-du-Lac Parent	VTT	Interrégionale vers la Mauricie. Lien pour rejoindre les ZECS et les nombreuses pourvoiries de la région. Sentier +/- 175 km + 4 relais	100 000 \$
Sentier 3 et 33 (projet A)	Saint-Janvier entre le rang Saint-Pierre et Sainte-Marguerite	Motoneige	Aménager la traverse d'un ponceau de 5 pieds	10 000 \$
Sentier 13 (projet B)	Ferme-Neuve / Lac Gravel	Motoneige	Travaux de débroussaillage 20 km	10 000 \$
Jonction sentier 13 / 33	Entre Sainte-Anne-du-Lac et Parent, près de la Pourvoirie Scott	Motoneige	Améliorer la jonction	15 000 \$
Sentier 43	Montcalm, secteur lac Rond (entre la route 364 et 327)	Motoneige	En attente des détails	À valider

Projets à venir :

- Stationnements incitatifs

Dernière mise à jour : le 22 octobre 2007

ANNEXE 2

LISTE DES PROBLÉMATIQUES SUR LES SENTIERS DE MOTONEIGE INTERRÉGIONAUX

Ceci est un document de travail dans lequel sont inscrites les problématiques sur les sentiers interrégionaux des différents clubs de motoneige des Laurentides. Des réunions par secteurs ont été organisées pendant le mois de septembre 2007. Les problématiques ne sont pas classées par ordre de priorité.

	PROBLÉMATIQUE	SECTEUR	LIEU	RÉALISÉ
1	Contourner le lac Gravel afin d'éviter de traverser le lac et s'éloigner des résidents sur la TQ-13. Le sentier est à moins de 10 mètres de certaines résidences.	Nord	Lac Gravel	EN COURS
2	Trouver financement pour l'aménagement d'une passerelle sur le pont Cartier à Rivière-Rouge (projet 5 de la liste subvention)	Nord	Rivière-Rouge	
3	Dynamitage d'une côte sur le sentier TQ-63 (projet 16 de la liste de subvention)	Nord	Rivière-Rouge secteur La Macaza	
4	Utilisation d'un sentier de motoneige par des utilisateurs de VTT (non-membre de club)	Nord	TQ-63	
5	Trouver financement pour travaux à la jonction du sentier 13 et 33 (projet 32), entre Sainte-Anne-du-Lac et Parent	Nord	Près de la Pourvoirie Scott	
6	Difficulté pour autorisation de droits de passage à la jonction des sentiers TQ 13 et 63	Nord	Mont-Laurier	
7	Trouver financement pour projet de relocalisation du sentier 13 / 63 à l'ouest de Des Ruisseaux sur le lac Gatineau	Nord	Ouest de Des Ruisseaux	
8	Difficulté pour autorisation de passage sur le sentier 13 / 63 pour traverser le bordage de la route 117	Nord	Mont-Laurier	

	PROBLÉMATIQUE	SECTEUR	LIEU	RÉALISÉ
9	Difficulté pour autorisation d'accès aux services du sentier 325.	Nord	Mont-Laurier	
10	Problème d'autorisation de passage avec un propriétaire. Sur le sentier 43 à la côte P'tit train du Nord à la sortie de Sainte-Agathe	Centre	Sainte-Agathe	RÉALISÉ
11	Vérifier le passage du sentier 43 avec les projets de développement au coin de la route 117 et le chemin de la Rivière	Centre	Sainte-Agathe	
12	Étude de voie de contournement sur le sentier 43 par Barkmere en passant par le Relai des Pins	Centre	De Sainte-Adolphe à Arundel par Barkmere	
13	Motoneigistes délinquants et circulation hors sentiers	Centre	À plusieurs endroits	
14	Circulation sur la 323 dans Labelle a) Lac Boisseau à la Gare (dynamitage, déboisement, pelle mécanique) b) Chemin du vieux dépôt c) Passage devant la garderie	Centre	Labelle	
15	Plusieurs problématiques sur le sentier 3 dans le secteur de Lachute (discussions avec le MTQ depuis 2001) a) 15 km le long de l'autoroute 50 (clôture et aménagement de sorties et d'entrées de l'autoroute) b) Montée Rochon c) 2 km sur route municipale d) Traverses pour les chevreuils	Sud-ouest	Lachute	EN COURS

	PROBLÉMATIQUE	SECTEUR	LIEU	RÉALISÉ
16	Difficulté pour autorisation de passage à la Sablière, à l'est de Lachute	Sud-ouest	À l'est de Lachute (près de la Rivière-du-Nord)	
17	Autorisation annuelle pour la circulation des motoneiges sur la piste cyclable du sentier TQ-33, à Oka	Sud-ouest	Oka	
18	Traverse sur la route 344 à la jonction de l'autoroute 640 (TQ-33)	Sud-ouest	Oka	
19	Circulation hors sentier sur le lac des Deux-Montagnes, les motoneigistes peuvent rencontrer des trous chauds et peut causer la noyade	Sud-ouest	Oka, lac des Deux-Montagnes	
20	Circulation hors sentier dans le Parc d'Oka. La situation est que les motoneigistes qui résident à l'ouest du parc préfèrent traverser le Parc d'Oka hors sentier pour aller rejoindre le sentier #33 qui est à l'Est du Parc d'Oka au lieu de circuler sur le Lac des Deux-Montagnes.	Sud-ouest	Oka, Parc d'Oka	EN COURS
21	Circulation sur une distance trop longue sur un chemin municipal, à Saint-Colomban (sentier #3)	Sud-ouest	Sain-Colomban	
22	Autorisation annuelle de la ville de Mirabel pour permettre au train (AMT) de siffler dans Mirabel pour permettre la traverse du chemin de fer par les VHR. (sentier jonction #3 et 33)	Sud-est	Mirabel	
23	Fermeture de la TQ-33 pour hiver 2007-2008, à Saint-Hippolyte. À Sainte-Sophie, il y aura un détour par New Glasgow (Lanaudière). Les motoneigistes de Laval et des Basses-Laurentides devront faire un détour par Lanaudière.	Sud-est	Saint-Hippolyte	EN COURS

PROBLÉMATIQUES À VENIR

	PROBLÉMATIQUE	SECTEUR	LIEU	RÉALISÉ
24	Surface endommagée (asphalte) sur le sentier 325. Secteur le plus fréquenté est situé entre Val-Barrette et Mont-Laurier	Nord	Val-Barrette à Mont-Laurier sur 325	
25	Trouver du financement pour l'aménagement d'un sentier de contournement du lac Tapani. Situé au nord de Sainte-Anne-du-Lac. (projet 33)	Nord	Lac Tapani	
26	Trouver voie de contournement pour éventuellement ne pas circuler dans la municipalité de Sainte-Lucie	Centre	Ste-Lucie	
27	Voir si le MTQ prévoit faire des travaux sur le viaduc de l'autoroute 640 à Saint-Joseph-du-Lac car le club veut conserver son passage dans le tunnel sous viaduc	Sud-ouest	Oka	
29	Perte de droit de passage pour la saison 2008-2009 du chemin Gascon, à Sainte-Agathe jusqu'au lac Borne, à Saint-Adolphe (TQ-43)	Centre	Sainte-Agathe à Saint-Adolphe	
30	Perte de droit de passage pour la saison 2008-2009 suite à la vente d'une terre de 151 acres (TQ-43)	Centre	Sainte-Agathe-des-Monts	
31	Déplacer une portion d'environ 8 km de la jonction du sentier TQ-43 et 33 sur la terre du propriétaire	Centre	Sainte-Lucie	

PROBLÉMATIQUES SUR LES SENTIERS RÉGIONAUX À INCIDENCE INTERRÉGIONALE

	PROBLÉMATIQUE	SECTEUR	LIEU	RÉALISÉ
32	Trouver financement pour la construction d'un pont couvert (pont Gareau) afin de remplacer un pont de glace sur la rivière La Lièvre	Nord	Sentier 319	EN COURS
33	Circulation sur le viaduc Notre-Dame entre Blainville et Mirabel par-dessus l'autoroute 15. Autorisation pour le passage des VHR (motoneige et VTT) pour hiver 2007-2008. Le passage ne sera plus possible une fois le début des travaux d'aménagement des bretelles d'entrées et de sorties de l'autoroute. (sentier 333)	Sud-est	Blainville et Mirabel	EN COURS
34	Problème d'autorisation de passage dans l'emprise du MTQ le long de l'autoroute 640 à Terrebonne. Un stationnement incitatif de 200 places (véhicule avec remorque) a été aménagé près des services (essence et nourriture) et le MTQ n'autorise pas le passage des motoneiges et VTT dans l'emprise pour environ 100 mètres car ce n'est pas un sentier interrégional.	Sud-est	Terrebonne	EN COURS

DISCUSSIONS À AVOIR POUR LA DÉSIGNATION DES SENTIERS

	PROBLÉMATIQUE	SECTEUR	LIEU	RÉALISÉ
35	Modifications de la désignation d'un sentier. Voir si sentier 315 peut redevenir TQ-53	Nord	De Mont-Laurier à Gatineau	
36	Contournement du 38 km sur la 325	Centre	Saint-Faustin à Labelle	
37	Circulation sur le pont de Brébeuf si 325 devient une TQ	Centre	Brébeuf	
38	Le sentier # 333 devrait peut-être éventuellement devenir un sentier TQ au lieu de régional. Ce sentier est un lien important entre les Laurentides et Lanaudière	Sud-est	Sentier 333 entre Saint-Augustin et Lanaudière	

ANNEXE 3

SUIVI DES DOSSIERS ET IDENTIFICATION DES ORGANISMES QUI DOIVENT FOURNIR UNE RÉPONSE OU DES INFORMATIONS POUR PERMETTRE L'AVANCEMENT DES DOSSIERS

DOSSIERS	EN ATTENTE DE	MTQ	Club motoneige	Club VTT	Ville	MRC	Autres
TQ-33 à Saint-Hippolyte/Saint-Calixte et future aire protégée C-32	De l'étude d'Horizon Multirressource, MRNF, MDDEP et clubs de motoneige		X				X
Corridor aérobique TQ-43 à Montcalm	MRC des Laurentides, municipalité de Montcalm et MTQ	X	X		X	X	X
Voie de contournement TQ-43 par Barkmere	Club motoneige Sainte-Agathe et Sainte-Lucie		X				X
Voie de contournement TQ-33 Parc d'Oka	Club motoneige les Lynx, MDDEP et MTQ	X	X		X		X
Autoroute 50 (prolongement)	MTQ	X	X	X			
Voie contournement 38 km (Parc linéaire)	MTQ, Ville de Mont-Tremblant et TCVHR	X			X		X
Mirabel / Blainville	Club motoneige, club VTT, Blainville et AMT		X	X	X		X
Voie de contournement du Parc du Mont-Tremblant	Comité travail voie de contournement, SÉPAQ et MDDEP, clubs de motoneige de Lanaudière		X				X
Notre-Dame-du-Laus	MTQ (recommandation de la ministre)	X					
Mont-Laurier	MTQ	X					
Wentworth-Nord	MRC Pays-d'en-Haut et MRC Laurentides					X	
Sainte-Agathe TQ-43 problèmes à venir	Club motoneige Sainte-Agathe / Sainte-Lucie		X				
Terrebonne (emprise de l'autoroute 640)	MTQ et clubs motoneige et VTT	X	X	X			
TQ-43 à Saint-Adolphe-d'Howard	Club motoneige Sainte-Agathe- Sainte-Lucie et municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard		X		X		
Réserve faunique Papineau-Labelle	Clubs quad de l'Outaouais, TCVHR Outaouais et Laurentides, CAL Papineau-Labelle			X			X
Sentier 323 au nord de Labelle	Clubs motoneige et VTT, CLD Antoine-Labelle, TCVHR et MRNF		X	X			X
Valider mandat quad	Sous-comité quad et TCVHR						X
Demande subvention DEC	MTQ	X					

ANNEXE 4

RECOMMANDATIONS AU MTQ POUR LA RÉDACTION DU GUIDE À L'INTENTION DES MUNICIPALITÉS ET DES MRC ENVOYÉ LE 20 MARS 2008

- La TCVHR des Laurentides avait l'intention de produire un document d'information concernant les pouvoirs, la réglementation et les assurances et, de le faire parvenir aux municipalités et aux MRC (voir résolution ci-jointe).
- Ce document aura un meilleur impact et un plus grand pouvoir d'influence au niveau des recommandations s'il est produit conjointement par le MAMR et le MTQ.
- La TCVHR des Laurentides félicite cette initiative.
- La TCVHR des Laurentides recommande des actions coordonnées et harmonisées entre les municipalités.
- Voici les éléments que nous jugeons pertinent d'inclure dans le document d'information à l'intention des MRC et municipalités :

1. Loi et règlements

- ▶ Loi sur les VHR, Règlement sur la motoneige, Règlement sur les VHR et Règlement sur les véhicules tout terrain (articles pertinents)
 - Signalisation (devoirs et responsabilités)
 - Rapport de sécurité
 - Mise en application de la loi
- ▶ Loi compétences municipales (articles pertinents)
 - Réglementation municipale
 - Encadrement de la circulation des VHR
 - Compétences des MRC et réglementation
 - Pouvoirs MRC et municipalités
 - Responsabilités MRC et municipalités
- ▶ Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (articles pertinents)
 - Schéma d'aménagement et de développement
 - Voie de circulation (sentiers VHR)
 - Règlement de zonage
 - Règlement de lotissement
- ▶ Code de la sécurité routière (articles pertinents)

2. Assurance

- ▶ Assurance, protection et responsabilités
 - Des municipalités
 - Des fédérations (FQCQ et FCQM)
 - Des utilisateurs
 - S.A.A.Q.
- ▶ Tolérance des VHR sur chemin municipal sans réglementation : conséquences

3. Surveillance sur les sentiers

- ▶ Implication des corps policiers (Police municipale et Sûreté du Québec)
- ▶ Sécurité
- ▶ Assermentation de plus d'agents de sentiers
- ▶ Traitement des plaintes
 - Formulaire
 - Suivi
 - Personnes à contacter

4. Recommandations

- ▶ Règlements municipaux harmonisés pour la région administrative
- ▶ Dans la réglementation municipale, autoriser la circulation des membres d'un club fédéré seulement afin de contrôler le flot de circulation
- ▶ Interdire la circulation des VHR entre 22 h et 8 h à proximité des habitations

À la rencontre des membres de la Table de concertation des véhicules hors routes des Laurentides, tenue le jeudi 17 avril 2008, à 13h30, à Rivière-Rouge

Étaient présents : Déborah Bélanger, Michel Bellefeuille, Yvon Brière, Marcel Brisebois, André Charbonneau, Gérald Chartrand par Robert Molenge, Catherine Collin, Daniel Desjardins, Stéphane Dupont, Julie Kennedy, Christine Labrecque, Raymond Larose, Michel Lauzon, Diane Leblond par Isabelle McCann, Nadine Loffredo-Forest, André Marcoux (représentant citoyen), André Marcoux (représentant CRE), Gilbert Moreau, Paul Ouimet, Jean-Claude Raymond, Gilles Rousseau, Jacques Ruelland, Jocelyn Séguin, Ronald Tittlit.

Étaient absents : Michel Adrien, José Bonyème, Jacques Brien, Hélène Duval, Denise Lachance, Gilbert Lachance, Normand Lacroix, Annie Lavigne, Nicole Loiselle, Richard Maheu, Louis Pilon, Benjamin Robisson, Stéphane Thibault, Sylvain Valiquette.

Résolution TCVHR-170408-03 qui modifie la résolution TCVHR-261107-11

Considérant que les frais d'immatriculation pour un quad sont actuellement de 54\$ et que sur ce montant seulement 6\$ est retourné à la FQCQ;

Considérant qu'il y a un grand besoin de financement pour établir et aménager des sentiers interrégionaux pour le quad;

Considérant que si le montant de l'immatriculation est augmenté de 24\$, la S.A.A.Q. pourrait retourner 30\$ à la FQCQ;

Considérant que si la S.A.A.Q. retourne 30\$ à la FQCQ, celle-ci s'engage à verser 10\$ de ce montant dans un fonds pour permettre le développement de sentiers quad;

Considérant que le montant de ce fonds serait d'environ 3 millions \$ par année;

Considérant qu'il restera à déterminer à quelles catégories d'utilisateurs cette augmentation sera affectée;

Il est proposé par Monsieur Gilbert Moreau, secondé par Monsieur Daniel Desjardins d'appuyer la FQCQ dans ses démarches auprès de la S.A.A.Q. afin que les frais d'immatriculation pour un VTT soient augmentés de 24 \$ afin de constituer un fonds dédié au développement de sentiers quad.

M. Steven Larose a fait inscrire son désaccord au procès-verbal lors de la première version de cette résolution lors de la rencontre du 26 novembre 2007.

VRAIE COPIE CONFORME

APPROUVÉE PAR :

Déborah Bélanger

Présidente de la TCVHR des Laurentides et Mairesse de Ville Rivière-Rouge

À la rencontre des membres de la Table de concertation des véhicules hors routes des Laurentides, tenue le jeudi 17 avril 2008, à 13h30, à Rivière-Rouge

Étaient présents : Déborah Bélanger, Michel Bellefeuille, Yvon Brière, Marcel Brisebois, André Charbonneau, Gérald Chartrand par Robert Molenge, Catherine Collin, Daniel Desjardins, Stéphane Dupont, Julie Kennedy, Christine Labrecque, Raymond Larose, Michel Lauzon, Diane Leblond par Isabelle McCann, Nadine Loffredo-Forest, André Marcoux (représentant citoyen), André Marcoux (représentant CRE), Gilbert Moreau, Paul Ouimet, Jean-Claude Raymond, Gilles Rousseau, Jacques Ruelland, Jocelyn Séguin, Ronald Tittlit.

Étaient absents : Michel Adrien, José Bonyème, Jacques Brien, Hélène Duval, Denise Lachance, Gilbert Lachance, Normand Lacroix, Annie Lavigne, Nicole Loiseau, Richard Maheu, Louis Pilon, Benjamin Robisson, Stéphane Thibault, Sylvain Valiquette.

Résolution TCVHR-170408-04

Il est proposé par Monsieur Daniel Desjardins appuyé par Monsieur Yvon Brière d'adopter le rapport mi-mandat avec les modifications apportées lors de cette rencontre.

VRAIE COPIE CONFORME
APPROUVÉE PAR :

Déborah Bélanger
Présidente de la TCVHR des Laurentides
Mairesse de Ville Rivière-Rouge

ANNEXE 7

Saint-Jérôme, le 16 juin 2008

À la session régulière du conseil d'administration de la CRÉ Laurentides, tenue le mercredi 11 juin 2008, à 19 h, à Sainte-Agathe-des-Monts

Étaient présents : Michel Adrien, Francine Asselin-Bélisle, Déborah Bélanger, Gilles Blanchette, Jean Bouchard, Yvon Brière, Roland Charbonneau, Claude Descôteaux, Daniel Desjardins, Lynn Dionne, Charles Garnier, Marc Gascon, André Gauthier, Mélanie Gosselin, Jean-Pierre Joubert, Michel Lagacé, Roger Lapointe, Monique Laurin, Pierre Lavallée, Diane Leblond, Lysane O'Sullivan, Laurent Paquette, Yvan Patry, Pierre Pilon, Ronald Provost, Donald Robinson, Gilles Rousseau, Jacques Ruelland, Gilles Sauriol, Sylvie Surprenant

Étaient absents : Steven Bonspille, Lise Bourgault, Martin Camirand, François Cantin, Claude Carignan, Catherine Collin, Claude Cousineau, Hélène Daneault, François Desrochers, Michel Gauthier, Pierre Gingras, Linda Lapointe, Paul Larocque, Marc Lauzon, Lucie Leblanc, François Legault, Hubert Meilleur, Léandre Meilleur, Marc Montour, Sylvain Pagé, Sonia Paulus, Jacques Séguin, Serge Tessier, Ronald Tittlit, David Whissell

Personnel de la CRÉ : Roger Hotte, Julie Kennedy, Andrée Mondor, Judith Mongeon et Louis Pilon

RÉSOLUTION CA-0806-21-271 :

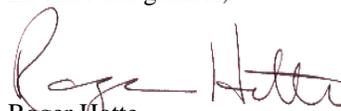
Il est proposé par Yvon Brière, appuyé par Diane Leblond, d'entériner la recommandation du comité exécutif de la CRÉ des Laurentides, lors de la rencontre du 23 mai 2008, d'adopter le rapport de mi-mandat de la Table de concertation des véhicules hors route des Laurentides, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VRAIE COPIE CONFORME

APPROUVÉE PAR :

Le directeur général,



Roger Hotte

La Conférence régionale des élus des Laurentides
Hôtel de région

161, rue de la Gare, bureau 205, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 2B9

Téléphone : (450) 436-3111 Télécopieur : (450) 436-7477

Adresse électronique : cre@crelaurentides.qc.ca

www.crelaurentides.qc.ca

